



« QUARTIERS D'ÉTÉ » APPEL À PROJETS

ACTIVITÉS POUR LA JEUNESSE DES QUARTIERS PRIORITAIRES - ÉTÉ 2020

Acteurs des quartiers, porteurs d'actions ludo-éducatives en faveur de la jeunesse, le Département vous soutient et mobilise 2 millions d'euros pour cette période estivale inédite, largement impactée par la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19.

Avec cet Appel à projets, le Département souhaite soutenir une mobilisation exceptionnelle des communes et associations pour :

- › **Renforcer et adapter** les actions pré-existantes aux enjeux et conséquences de la situation sanitaire actuelle ;
- › **Créer** des actions inédites dédiées aux jeunes des quartiers.

PUBLIC CIBLE

- › Les jeunes de moins de 25 ans habitant un quartier prioritaire départemental

PROJETS ÉLIGIBLES

- › **Animations de proximité** : activités ludiques, culturelles et sportives
- › **Organisation dans les Yvelines de sorties** culturelles, sportives, de découverte, etc.
- › **Accompagnement scolaire** pour renforcer les apprentissages fondamentaux, combler les retards éventuels et les risques de décrochage
- › **Accompagnement aux usages numériques** afin de soutenir les apprentissages et les activités ludiques notamment à distance
- › **Développement d'actions et de chantiers** en faveur de l'insertion

BÉNÉFICIAIRES

- › Une ou plusieurs communes et leurs groupements
- › Une personne morale de droit privée à but non lucratif (Association loi 1901, Fondation...)

PÉRIODE CIBLÉE

- › Entre le 1^{er} juin et le 13 septembre 2020 inclus.



Yvelines
Le Département

yvelines.fr





MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

SUBVENTION ALLOUÉE PAR PROJET LAURÉAT

En journée (avant 17 h) et du lundi au vendredi

80 % maximum

Soirs et week-ends

90 % maximum

En cas de participation départementale supérieure à 23 000 € - signature d'une convention d'objectifs

PROCÉDURE ET INSTRUCTION DES DEMANDES

Règlement détaillé de l'appel à projets et formulaire de candidature téléchargeable ici
<https://www.yvelines.fr/quartiers-ete>

**DEMANDE À ADRESSER POUR CHAQUE PROJET CANDIDAT AU PLUS TARD LE 31 AOÛT 2020
 PAR MAIL AUX TERRITOIRES D'ACTION DÉPARTEMENTALE (TAD)**

- TAD Seine Aval - tad_seineaval_subventions_projets@yvelines.fr
- TAD Saint-Quentin - tadsq@yvelines.fr
- TAD Boucle de Seine - tadbs-subventions@yvelines.fr
- TAD Grand Versailles - tadgv@yvelines.fr

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DÉPARTEMENTALE

